



DEMANDE D'AIDE KILOMÉTRIQUE AU TRANSPORT

Année 2023 / 2024

Imprimé à **faire viser par la mairie de domicile** et à retourner avant le **31 décembre 2023 accompagné des pièces suivantes** :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal
- Un certificat de scolarité précisant la classe fréquentée, les options de l'élève ainsi que son régime

À l'adresse suivante : FEDERTEEP – 16, Rue Fonvieille – 81000 ALBI

*Champs obligatoires

ÉLÈVE

NOM* :		PRÉNOM* :
DATE DE NAISSANCE* :		
ADRESSE* :		
CODE POSTAL* :	COMMUNE* :	

Réservé à l'administration
Ne rien écrire dans cette colonne

Date d'enregistrement :
.....

SCOLARITÉ 2023 / 2024

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT* :		
COMMUNE DE L'ÉTABLISSEMENT* :		
CLASSE* :	SECTION :	
OPTION(S) :		
LVA :	LVB :	LVC :
RÉGIME* :	<input type="checkbox"/> DEMI-PENSIONNAIRE	<input type="checkbox"/> INTERNE

VISA DU MAIRE qui atteste de la résidence de l'élève

SCOLARITÉ 2022 / 2023

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT* :		
COMMUNE DE L'ÉTABLISSEMENT* :		

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE

Je soussigné(e), Mr Mme *

Représentant légal de l'élève - Nom* : Prénom* :

Adresse (si différente)

Code postal Commune

Téléphone

- Sollicite une aide financière pour assurer à mes frais le transport de mon enfant sur l'année 2023 / 2024* :
 - Pour accéder à l'arrêt (point de montée) du transport scolaire :
 - Nom et commune de l'arrêt
 - Distance entre mon domicile et le point de montée en Km :
 - Pour assurer la totalité du transport à mes frais, faute de transport collectif adapté :
 - Distance entre mon domicile et l'établissement en Km :

- Reconnais avoir pris connaissance de la notice explicative jointe au présent imprimé.
- Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.
- Suis informé(e) de l'existence de la politique de confidentialité de la FEDERTEEP pour connaître mes droits informatique et libertés (www.federteep.org/politique-de-confidentialite/).

Signature du représentant légal* :

L'aide kilométrique au transport est strictement réservée aux élèves dont le trajet scolaire ne peut pas être effectué par les transports collectifs en tout ou en partie selon le règlement en vigueur.



NOTICE EXPLICATIVE

Année 2023 / 2024

LES BÉNÉFICIAIRES



Pour bénéficier d'une aide kilométrique au titre du transport scolaire, il faut :

- **Résider dans le Tarn à plus de 3 km de l'établissement scolaire** si l'élève voyage tous les jours (élève demi-pensionnaire) ou à plus

de 15 km de l'internat s'il voyage chaque semaine (élève interne).

- **Fréquenter un établissement public ou privé sous contrat avec l'Etat conforme à la carte scolaire** compte tenu de sa commune de résidence et des options choisies (le choix de l'internat ne permet pas de déroger à cette règle géographique).
- Être scolarisé en maternelle, primaire ou secondaire (les apprentis, BTS et étudiants n'ont pas droit à ce type d'aide).
- Ne pas disposer d'un moyen de transport collectif adapté à ses besoins.

LES TYPES D'AIDE

Tout élève respectant les règles ci-dessus peut bénéficier d'une aide financière kilométrique tenant compte de son régime (interne ou demi-pensionnaire) et de la distance parcourue à ses frais:

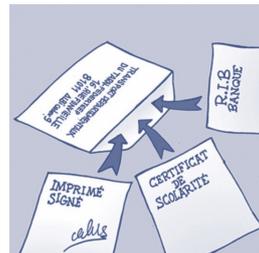


- **Distance domicile-établissement scolaire selon le régime de l'élève**, si les parents doivent assumer la totalité du parcours correspondant faute d'un transport collectif adapté et de places disponibles en nombre suffisant.
- **Distance domicile-arrêt des transports scolaires** si un transport scolaire existe mais à une distance éloignée du domicile.

LES DÉMARCHES A EFFECTUER

Pour bénéficier de l'aide kilométrique au transport scolaire il convient de procéder comme suit:

- **Compléter l'imprimé** de demande d'aide kilométrique au transport.
- **Faire viser cet imprimé par le maire de la commune de résidence** du responsable légal de l'élève.



- **Joindre les pièces mentionnées** sur l'imprimé (certificat de scolarité et RIB).

- **Signer l'imprimé et renvoyer le tout** à l'adresse et dans le délai indiqués sur l'imprimé de demande d'aide.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE KILOMÉTRIQUE

L'aide kilométrique au transport est versée **en fin d'année scolaire** sur le compte correspondant au RIB joint à la demande **sous condition que la situation de l'élève n'ai pas changé en cours d'année scolaire.**



Renseignements : FEDERTEEP - 16, Rue Fonvieille - 81000 ALBI

Ouverture au public :

- **De Juin à Septembre - du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00**
- De Octobre à Mai - du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45